

Mardi 5 juin 1984

Le bruit, ses méfaits, la lutte contre le bruit

Le mardi 5 juin, Madame de Bonnet, qui s'occupe du Centre d'Information et de Documentation sur le bruit nous a parlé du "bruit, de ses méfaits, de la lutte contre le bruit".

Le Centre d'Information et de Documentation sur le bruit a été créé en 1976 par le Ministère de l'Environnement sous la forme d'une association à but non lucratif. Au début, il était destiné surtout aux spécialistes de la lutte contre le bruit. Progressivement, il a été ouvert à un public plus vaste et s'adresse maintenant non seulement aux spécialistes mais aussi aux collectivités locales et au public.

I.- Quelques définitions.-

. Le bruit est un ensemble de sons indésirables ou provoquant une sensation désagréable.

. Le son est défini comme étant toute variation de pression (dans l'air, l'eau et d'autres milieux) qui peut être détectée par l'oreille humaine.

Il est produit par une vibration. Tout élément qui se déplace dans l'atmosphère vibre et fait vibrer l'air.

Tout élément en vibration transmet son mouvement aux molécules voisines. De proche en proche la vibration se propage d'une molécule d'air à une autre, à la vitesse de 300 m/s. Au bout de ce cheminement, cette vibration parvient à l'oreille, au niveau du tympan qui se met également en vibration. Cette vibration est transmise à trois petits os appelés osselets (le marteau, l'enclume, l'étrier) qui, à leur tour, répercutent la vibration à l'oreille interne. Là, le son se propage dans un liquide et atteint le limaçon tapissé de cils et relié aux nerfs auditifs. Ces derniers transmettent l'information au cerveau qui interprète alors le message (Figure 1).

Un son est caractérisé par le niveau sonore et la fréquence.

A — Coupe vertico-transversale de l'oreille : 1. Hélix ; 2. Fosseite naviculaire ; 3. Anthélix ; 4. Conque ; 5. Antitragus ; 6. Conduit auditif ; 7. Coupe du lobule ; 8. Ecaille temporale ; 9. Mastoïde ; 10. Cavités mastoïdiennes ; 11. Chaîne des osselets ; 12. Platine de l'étrier dans la fenêtre ovale ; 13. Coisse du tympan ; 14. Membrane du tympan.

B — Configuration extérieure du pavillon : 1. Conque ; 2. Anthélix ; 3. Hélix ; 4. Fosseite naviculaire ; 5. Racine de l'hélix ; 6. Anti-

tragus ; 7. Queue de l'hélix ; 8. Echancre de la conque ; 9. Tragus ; 10. Sillon antérieur de l'oreille.

C — Labyrinthe membraneux et origine des nerfs cochléaire et vestibulaire : 1. Canaux semi-circulaires ; 2. Ganglions vestibulaires supérieur et inférieur ; 3. Nerf vestibulaire ; 4. Nerf facial ; 5. Neri cochléaire ; 6. Limaçon ; 7. Ganglions cochléaires ; 8. Saccule ; 9. Utricule.

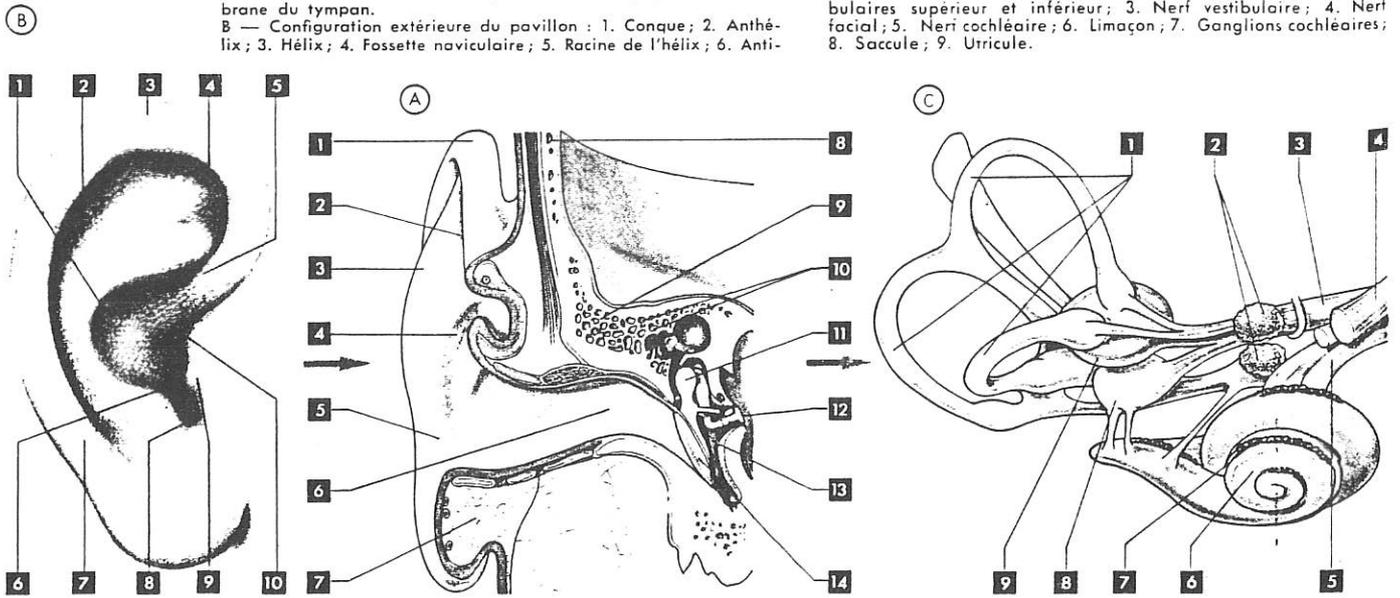


Figure 1.- L'oreille.

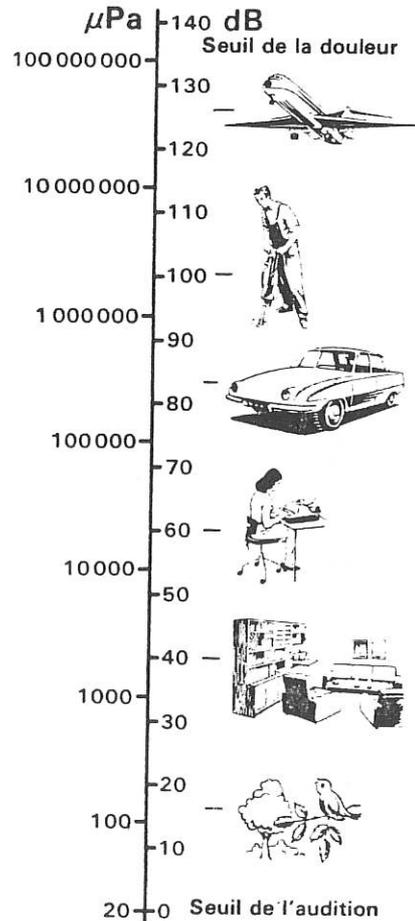
. Le niveau sonore se mesure en décibels.

Pour l'homme le seuil d'audibilité est situé à 0 décibel, ce qui correspond en pression acoustique à 0,00002 Pascals ( $2 \times 10^{-5} \text{ Pa}$ ). L'oreille peut entendre des sons jusqu'à 120 décibels le seuil de la douleur correspondant à 20 Pascals (Fig. 2).

Le rapport des pressions entre le seuil audible et le seuil de douleur est donc  $\frac{20}{0,00002} = 1.000.000$ .

A partir de 60 décibels on considère que les bruits sont gênants. De 60 à 80, ils sont fatigants. A partir de 90, ils sont dangereux.

Fig. 2.- Mesure et analyse du bruit.



. La fréquence. Elle permet de définir si un son est grave ou aigu et se mesure en Hertz. L'audition de l'homme se situe sur une plage allant de 20 à 20 000 Hertz. En-dessous ce sont les infrasons, au-dessus les ultrasons.

Les sons graves vont de 20 à 500 Hz, les sons "médium" de 500 à 2 000 Hz, les aigus de 2 000 à 20 000 Hz.

L'oreille n'est pas sensible de la même façon aux différentes fréquences. Elle est surtout sensible aux fréquences "médium" et le devient d'autant moins que l'on s'approche des graves ou des aigus. Pour tenir compte de cette différence de sensibilité de l'oreille, on a été amené à créer une pondération du décibel et à utiliser un décibel A qui tient compte de la réponse de l'oreille humaine.

L'échelle en décibels utilise le seuil de l'audition de  $20 \mu\text{Pa}^*$  comme point de départ ou pression de référence. Cela définit le point 0dB. Dès lors, chaque fois que nous multiplierons la pression acoustique en Pa par 10, nous additionnerons 20 dB,  $2000 \mu\text{Pa}$  à 40 dB et ainsi de suite. L'échelle en dB compressé donc une gamme de un à un million en une gamme de 120 dB (échelle logarithmique).

Les bruits se mesurent physiquement avec des sonomètres (Fig.3)

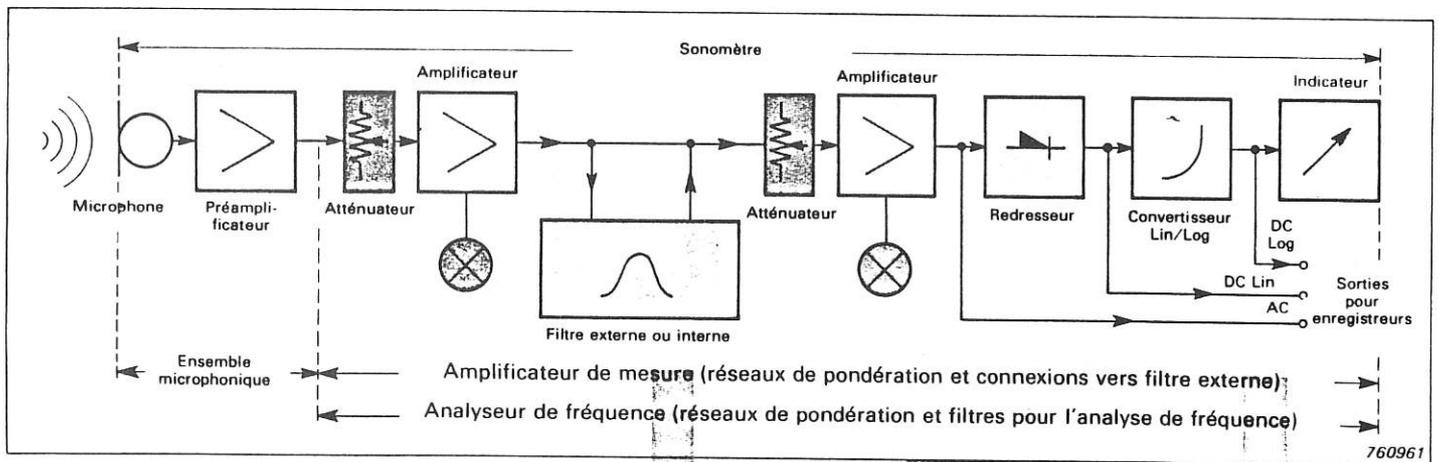
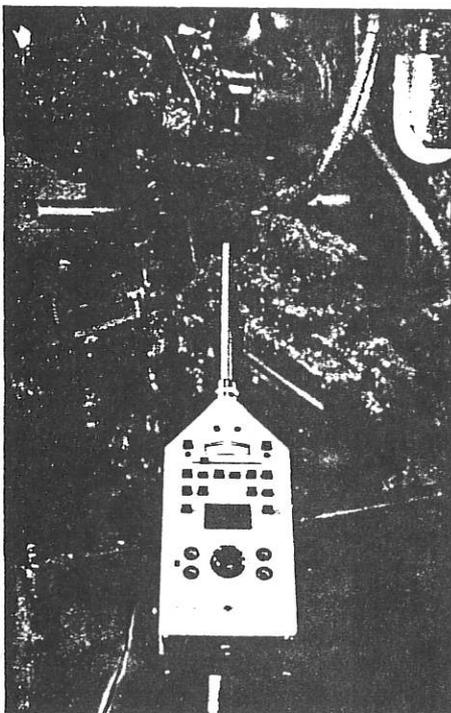


Fig. 3. Montage de base d'un instrument de mesure acoustique



Un sonomètre ou un montage de mesure complet comprend un microphone plus un préamplificateur et un amplificateur de mesure muni d'un indicateur ou d'un affichage numérique.

Pour les analyses de fréquence, un filtre externe pourra être connecté à l'amplificateur de mesure ou bien les deux pourront être incorporés dans une seule unité formant un analyseur de fréquence.

De nombreuses possibilités existent pour créer un tel montage avec la gamme des instruments B & K, ce qui a l'avantage de permettre de trouver la solution la plus économique et la mieux adaptée techniquement à tout problème de mesure particulier.

\* = 0,0002 Pa

Ils déterminent un niveau en décibels. Mais on n'obtient qu'une mesure physique qui ne correspond pas exactement à ce que ressent réellement une personne.

## II.- La lutte contre le bruit. Pourquoi cette lutte ?

Le bruit est considéré par les Français comme la nuisance numéro 1. En 1980, une enquête effectuée par l'Institut de Recherche des Transports a montré que 56% des Français placent le bruit au 1er rang des nuisances qu'ils subissent à leur domicile.

La première réglementation concernant le bruit dans les immeubles ne date que de 1969 et le premier guide du bruit pour les constructions d'autoroutes de 1972.

Le bruit est une nuisance qui coûte très cher à la collectivité. Il est difficile d'évaluer son coût social car cela fait intervenir beaucoup de notions différentes : la perte de valeur de bâtiments et de terrains qui se trouvent près d'un aéroport, ou d'une autoroute, les accidents du travail car on n'a pas entendu un signal à cause du bruit environnant, les journées de travail perdues, la prise de médicaments, tranquillisants, etc ...

D'après des études récentes, 11% des accidents du travail, 15% des journées de travail perdues et 20% des internements psychiatriques seraient liés à des excès de bruits.

## III.- Effets du bruit sur la santé.

### - directs

Les effets sur l'audition sont les mieux connus.

L'exposition à un bruit intense si elle est prolongée ou répétée provoque une baisse de l'acuité auditive. Ce phénomène est connu depuis très longtemps puisque déjà Pline l'Ancien disait que ceux qui habitaient près des chutes d'eau des grands fleuves devenaient sourds.

En général, les surdités liées au bruit sont surtout dues aux activités professionnelles (ateliers de chaudronnerie, emboutissage, chantiers de travaux publics, mises au point de moteurs, etc ...). La surdité professionnelle est reconnue comme maladie professionnelle.

Lorsqu'on est exposé à un bruit très violent, les cellules ciliées se mettent à gonfler, éclatent et ne se reconstituent pas. Cette surdité est irréversible.

La surdité commence par les sons voisins de 4 000 Hz. La perte est d'abord faible, 20 à 30 db (A), et l'on ne s'en rend pas compte car elle concerne les fréquences non utilisées par la parole humaine.

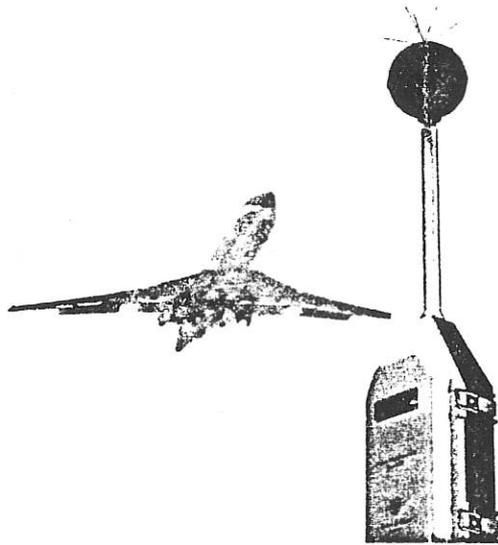
Si l'action du bruit se prolonge plusieurs années, la surdit  s' tend vers les sons plus aigus et plus lentement vers les sons plus graves, atteignant alors les fr quences n cessaires   la conversation.

Une exposition courte mais tr s violente dans une discoth que de musique pop   110 db (A) peut faire perdre d finitivement 40 db (A). On passe ainsi sur le plan auditif   l' ge de 25 ans   65 ans.

#### - Indirects

Il existe des effets sur le syst me cardio-vasculaire dont les m canismes ne sont pas encore bien connus.

Les  tudes montrent d'une fa on tr s nette que les travailleurs expos s   des bruits intenses pr sentent plus de troubles cardiaques et de probl mes circulatoires que ceux qui travaillent dans des conditions moins bruyantes. Des bruits   partir de 60 d cibels provoquent un r tr cissement des vaisseaux et art res p riph riques. La pression art rielle augmente.



Des  tudes r alis es sur des riverains d'a roports montrent qu'ils ont beaucoup plus de troubles cardio-vasculaires, de tension que la population non expos e au bruit.

On constate  galement un accroissement de la consommation de m dicaments cardio-vasculaires en particulier dans la population f minine.

#### Surveillance ext rieure du bruit des avions

Des  tudes am ricaines ont montr  que ces troubles cardio-vasculaires se pr sentaient  galement sur des enfants.

Il existe  galement des effets sur le sommeil.

Le bruit peut perturber le sommeil de 2 fa ons :

- . il peut troubler l'endormissement.

Le temps moyen d'endormissement chez une personne est d'environ 25   30 minutes. Il est doubl  lorsqu'il y a du bruit.

- . il peut r veiller.

A partir de 70 d cibels, un bruit r veille tout le monde.

Même si le niveau de bruit est insuffisant pour réveiller une personne, son sommeil est tout de même perturbé.

On ne s'habitue pas au bruit. Si on effectue un électro-encéphalogramme sur une personne pendant son sommeil, on observe des pointes au passage d'un camion.

Le bruit peut également être un agent stressant.

L'organisme doit faire sans cesse face à des stress auxquels il ne peut pas s'adapter ce qui amène des troubles fonctionnels qui peuvent aboutir à de véritables maladies psychosomatiques. On parle même de névrose du bruit.

Les premiers symptômes peuvent être des vertiges, des nausées, des troubles gastro-intestinaux, une réduction du champ visuel, une fatigabilité excessive. Une étude menée récemment en Italie a montré que le nombre d'enfants est moins élevé dans les familles où les parents travaillent dans un milieu bruyant que dans des familles de même niveau socio-économique non exposées aux bruits.

Le bruit aurait donc peut-être une influence sur la fécondité.

Le bruit a également des effets sur le comportement social. Des études ont été faites aux U.S.A..

En voici un exemple : une personne dont la jambe est plâtrée, marche dans la rue. Elle fait tomber les livres qu'elle porte. Lorsqu'elle se trouve dans un environnement calme, tout le monde se précipite pour l'aider ; par contre, dans un environnement bruyant, plus personne ne s'arrête.

Le bruit a un effet néfaste sur l'accomplissement des tâches. Dans une usine bruyante, l'accomplissement de tâches complexes est difficile. Les tâches uniques et simples, elles, ne posent pas de problème.

Cela se vérifie également chez les enfants. L'apprentissage de la langue est très difficile en milieu bruyant. De nombreux retards sont enregistrés dans les écoles bruyantes.

Vu l'ampleur des dégâts que le bruit peut occasionner, toute une politique de lutte contre le bruit a été entreprise depuis une dizaine d'années.

#### IV.- Moyens mis en oeuvre.

##### - Au niveau de l'Etat

Les ministères des Transports, de l'Urbanisme et du Logement, de l'Intérieur (police), de la Défense (gendarmerie), de la Santé, de l'Industrie et de la Recherche, du Travail, de l'Education Nationale,

interviennent dans cette lutte.

Cela représente beaucoup d'acteurs, et c'est donc le ministère de l'Environnement par l'intermédiaire d'une petite cellule appelée la Mission Bruit qui coordonne toutes les actions. Le Ministère de l'Environnement qui a un budget réduit, a pour rôle dans ce domaine d'inciter les autres ministères à prendre des mesures.

#### - Au niveau des collectivités locales

Beaucoup de villes actuellement entreprennent des actions contre le bruit et notamment sous la forme de contrats de ville pilote. Elles passent avec le Ministère de l'Environnement un contrat par lequel elles s'engagent à mener des actions de lutte contre le bruit, financées par moitié par les 2 parties.

22 villes ont déjà signé de tels contrats : Blois, Toulouse, Aix-les-Bains, Angers, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Lille, Audincourt, Montluçon, Rennes, Béziers, Suresnes, Bobigny, Clermont.

Comment agir ?

#### - Sur les appareils utilitaires

Pour les véhicules par exemple, la législation de 82 a fixé des niveaux sonores à l'émission, à ne pas dépasser : 80 db pour une voiture particulière, 88 db pour un véhicule utilitaire supérieur à 12 tonnes.

A l'horizon 90, l'objectif européen est qu'aucun véhicule neuf ne dépasse 80 db ce qui représente un effort considérable pour les poids lourds et un grand travail de recherche.

A la source, de très gros progrès ont été faits depuis 1972 sur l'insonorisation des engins de chantiers, des avions, des tondeuses à gazon ...

Pour les appareils électroménagers, on pense procéder bientôt à un étiquetage systématique du niveau sonore.

#### - Sur l'urbanisme et la construction

Dès la conception d'un projet, on peut intégrer la dimension bruit et ainsi juxtaposer des installations bruyantes et des constructions ou des espaces nécessitant le calme avec le plus d'intelligence possible.

Dans les documents d'urbanisme, lorsqu'ils existent, il faut prévoir la localisation des infrastructures et l'implantation des constructions. Ainsi, on peut, le long d'une voie rapide bruyante, construire, par exemple, des bâtiments de bureaux ou de garages qui protègent eux-mêmes les bâtiments d'habitation situés en retrait.

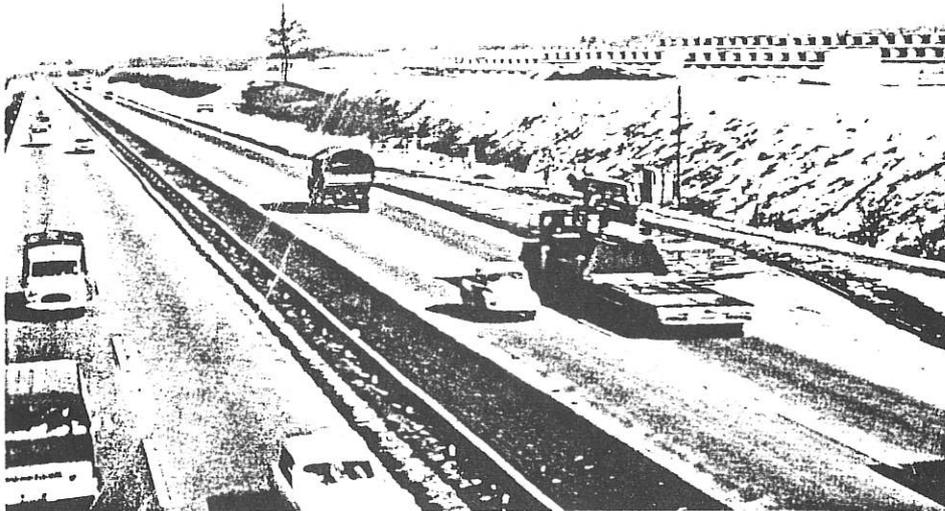
S'il n'y a pas de documents d'urbanisme, on peut refuser un permis de construire à cause d'une source de bruit gênante. Par contre, autour des aéroports, il existe des directives précises concernant la construction.

### - Sur la construction

Depuis 1969 une réglementation existe fixant des niveaux à respecter contre des bruits à l'intérieur de l'habitation. Le niveau est de 35 db. Les équipements collectifs ne doivent pas dépasser 30 db dans les pièces principales. La direction de la construction estime, d'après des sondages et des contrôles, que 90% des logements construits après 1970 sont conformes à cette réglementation.

Depuis 1970, il y a également une réglementation relative à l'isolement acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs à l'habitation. Les nouvelles habitations qui se construisent doivent bénéficier d'un isolement de 50, 42, 35 ou 30 db suivant la zone où elles se trouvent.

Depuis 1970 également, lorsqu'une voie nouvelle de circulation de caractère national se crée, elle doit respecter un niveau sonore de 65 db en façade.



### Mesure et analyse du bruit

#### - Rattrapage des situations antérieures

Un recensement de tous les points noirs du bruit en France, c'est-à-dire de tous ceux situés près des routes ou des voies ferrées, exposés à plus de 70 db, a été effectué. 2600 points noirs représentant 355 000 logements ont ainsi été recensés. Ces logements vont être traités en priorité. Le coût des travaux est estimé à 7 ou 8 milliards de francs. En avril, le Conseil des Ministres a débloqué 570 millions. Le programme est donc à long terme.

Sur les aéroports une taxe parafiscale est prélevée sur chaque décollage et atterrissage permettant de consacrer chaque année 30 millions de francs à l'insonorisation des bâtiments autour des aéroports ou au rachat des propriétés.

## V.- LE FILM.-

Si les H.L.M. d'avant 1970 se souciaient peu de protéger du bruit leurs locataires, il n'en va pas de même de celles construites actuellement. Ainsi un ensemble dû à l'Office Départemental de Belfort. Ces logements assurent à leurs occupants les mêmes prestations acoustiques qu'une construction privée. Les murs et planchers sont épais, le sol absorbant, les tuyauteries insonorisées etc ...

Un immeuble en cours de construction à Noisy-le-Grand nous est présenté. Traitement de la façade face au métro express, ventilation contrôlée avec des pièges à son, etc ... Tout est prévu pour contrer les bruits internes et externes. L'immeuble bénéficie du label "confort acoustique" accordé aux logements présentant des normes plus sévères que les normes réglementaires de 3 à 6 db en général. Ce label procure à l'organisme H.L.M. un prêt supplémentaire.

A 10 km de Lyon, un ensemble regroupe 2600 logements construits en 1955. Le bâti vieillit bien mais l'ensemble est traversé par une autoroute et une rocade. 10 000 personnes habitent au bord des voies routières qui débitent plus de 100 000 véhicules par jour. Les 2/3 des logements sont aujourd'hui protégés du bruit. Sous la pression des locataires soutenus par la municipalité, la Direction Départementale de l'Équipement, engageait il y a 4 ans la plus importante opération acoustique de la région et sans doute de France. 15 000 logements furent traités. On a fait faire des panneaux de façade isolants comprenant des vitres de 8mm et pour la partie pleine, un complexe sandwich épais de 42 mm. L'opération a coûté environ 20 000 francs par logement soit au total 65 millions de travaux, prix 1980.

En comparant le bruit extérieur capté par un micro approprié, au bruit intérieur, un acousticien du Centre Technique Régional des Transports obtient à posteriori le degré d'isolation acoustique. L'affaiblissement sonore des panneaux d'origine et des simples vitrages est de l'ordre de 20 db ce qui est notoirement insuffisant face à un bruit extérieur de 70 db pour 22% des logements et de 73 db ou davantage pour 65% des logements. Aussi a-t-on prévu une amélioration acoustique élevée, 42db pour les pièces sensibles, 35 db pour les autres pièces.

Bien qu'étudiée pour une isolation acoustique, l'opération donnera des conséquences heureuses sur l'isolation thermique. Les nouveaux panneaux isolants, les doubles vitrages etc ... toutes ces barrières au bruit ont réduit les charges des locataires. Il arrive que les travaux soient totalement financés par la puissance publique. C'est le cas à Paris où l'on procède à la couverture du périphérique porte de Champerret et d'Asnières. Il faut dire que sur ce boulevard circulent plus de 700 000 voitures par jour. La ville de Paris et les autres collectivités locales paieront environ 20% chacune, l'Etat 27%, la région 37%. En 1988, on aura dépensé 300 millions de francs, la moitié des fonds nécessaires pour rendre le sommeil à des milliers de riverains dont certains doivent encore patienter.

Avec les murs anti-bruit d'Aulnay-sous-Bois, les plus anciens installés en France, la Seine St Denis met en oeuvre plusieurs

systèmes financés là aussi sur fonds publics : murs anti-bruit en matériaux divers, bois, mousse d'argile, verre, béton métal.

A Noisy-le-Sec, on profite de la création d'une voie poids lourds pour installer un mur antibruit des deux côtés de l'autoroute et isoler les passages de l'H.L.M. du Foyer Noiséen.

A Rosny-sous-Bois, la rocade A 86 est couverte sur la moitié de la voie pour protéger 12 000 logements H.L.M. Pour éviter une ventilation forcée coûteuse, cette semi-couverture est limitée à 400 m.

Un immeuble à St-Denis est soumis à un bruit très élevé : 82 db. C'est pour cela qu'on l'a choisi pour la pose d'un nouveau vitrage. Le vitrage prototype installé dans 2 appartements coûte environ 300 francs de plus au m<sup>2</sup> qu'un verre acoustique normal. L'équipement de 160 logements à St-Denis sera assuré par le Ministère des Transports et par la Région sans participation de la Société H.L.M.

Le modèle choisi après des essais acoustiques comporte un système d'aération muni de pièges à son.

Un modèle précédent qui ne comportait pas ce piège a dû être écarté à cause de l'augmentation de la condensation dans les appartements.

L'amélioration thermique porte sur 120 000 H.L.M. par an.

Mais il y a peu d'isolation acoustique.

Les économies d'énergie sont désormais l'affaire du Fonds Spécial de grands travaux.

Certains organismes comme à Belfort, l'Office Départemental, qui loge une famille sur trois dans le Territoire, ont pris conscience du problème bruit.

Ils ont inclus son traitement dans leurs dossiers de réhabilitation si bien qu'ils profitent des 2 sources de financement.

L'an dernier l'Office a dépensé 50 millions de francs essentiellement en travaux d'isolation thermique. Cette année il en dépensera 80 millions.

Dans une cité, l'opération habitat et vie sociale a déjà permis de faire 40% d'économie de chauffage sur les 560 logements traités. A l'isolation extérieure s'ajoutent des travaux plus complexes comme la création sur 3 niveaux de loggias greffées sur les cuisines.

A côté des travaux de mise aux normes, il y a les travaux d'isolation acoustique interne : nouveaux ascenseurs s'arrêtant à chaque étage, pose d'un revêtement plastique dans l'escalier etc ... près

de 2 millions de francs pour l'acoustique et 10 millions si on compte les ascenseurs sur un total de 41 millions de francs de travaux.

Une autre opération a été menée dans la banlieue de Belfort sur 444 logements : isolation générale par l'extérieur et pose d'un double vitrage. A cela s'ajoutent des travaux acoustiques internes. Les combles sont aménagés pour créer des duplex après assourdissement des planchers, cloisons et parquets. Le parquet de bois est remplacé par une dalle de béton. On met des portes de palier épaisses à la place de celles d'origine. Au sol on pose des dalles ou des moquettes dans les pièces de nuit et les salles de séjour et dans les escaliers un revêtement caoutchouté afin d'assourdir le bruit des pas. Rien que pour le bruit entre logements, on obtiendra un gain de 10 db.

Au total 15 millions de francs de subvention purement acoustique auraient été versés en France l'an dernier générant 45 millions de travaux. L'Etat met cette année 1 milliard 200 millions de francs de prêts à la disposition des H.L.M.

Sensibiliser le public est l'affaire du secrétariat à l'Environnement au moyen d'affiches ou de thermomètres sonores qui réagissent au bruit de la rue, bruit insupportable au-dessus de 65 db.

Un ensemble à Chatenay-Malabry sert de terrain d'expérimentation pour 8 opérations sur lesquelles le C.N.E.T. (centre national d'étude des transmissions) H.L.M. teste son diagnostic acoustique.

Un ensemble exposé au bruit de la nationale 186, rocade du sud de Paris, est testé. L'intérêt du diagnostic C.N.E.T. est son moindre coût et sa simplicité comme en témoignent les appareils de l'acousticien qui tiennent dans le coffre d'une voiture. Il est aussi dans la garantie d'un résultat minimum pour les organismes qui le demandent. L'acousticien commence à mesurer les bruits de la rue entre 12 et 13 heures à l'aide d'un micro relié à un sonomètre avec un calculateur incorporé.

Les façades doivent normalement absorber de 30 à 40 db.

Ces normes sont celles des logements neufs. Puis l'acousticien provoque des bruits normalisés et calcule le résultat dans une pièce voisine. La différence donne l'isolement entre logements. Il mesure ensuite les bruits d'équipements : ascenseur, vide-ordures, produits par les voisins dans les pièces principales. Les cloisons doivent absorber par exemple 30 db pour l'ascenseur, 35 db pour une baignoire.

L'isolation de la structure doit être de 51 db, mais elle peut être amoindrie sensiblement par les canalisations comme les radiateurs qu'il convient alors de monter sur coussins souples. Les mesures sont introduites dans un ordinateur lequel dégage les points faibles et propose des traitements acoustiques. Le C.N.E.T. ne les retiendra que si le gain espéré est supérieur à 5 db.

A Chatenay Malabry, l'affaiblissement sera de 8 db sur les bruits intérieurs, de 10 db sur les bruits extérieurs pour des travaux de 29 500 francs en moyenne par logement.

La méthode existe, les moyens existent. Les organismes d'H.L.M. peuvent donc raisonnablement espérer traiter cette année outre 100 000 logements en thermique, 100 000 autres logements dont 30 000 en acoustique. Tel est le nouvel enjeu.

Bien des locataires sont favorables aux travaux d'acoustique malgré les hausses de loyer. C'est aux organismes de relancer la concertation pour persuader les autres. Il en va en tout cas des conditions de vie de demain dans les logements sociaux où le silence doit devenir un élément de confort au même titre que dans les autres.

Ce film a montré "les rattrapages possibles" en matière d'isolation acoustique. Ils sont coûteux : environ 30 000 francs par appartement. Si on construit un écran routier, il faut compter à peu près 1500 francs le mètre carré, soit environ 3 à 5 millions pour un kilomètre d'écran. Si on fait une couverture, cela coûte 5000 à 8000 francs le m<sup>2</sup>.

Le Ministère de l'Environnement a décidé de lancer une campagne nationale (spots, affiches, animation en milieu scolaire) pour agir sur les comportements. L'Etat mène également une action répressive. Dans la police nationale, des brigades de contrôle technique, dans la gendarmerie, des équipes anti-nuisances existent qui sont spécialisées dans la lutte contre le bruit. En 1980, par exemple, ces brigades ont constaté 12 500 infractions à la réglementation sur le bruit et la gendarmerie 41 685. On essaie, par des stages de formation, de sensibiliser les gendarmes dans ce domaine.

Dans toutes les préfectures un "chargé de bruit" a été mis en place depuis 1 an. Il centralise toutes les plaintes.

Dans les villes-pilotes, des commissaires au bruit sont nommés ; ce sont des conciliateurs.

Si l'Etat, les Collectivités locales ... doivent jouer un rôle très important dans la lutte contre le bruit, il n'en reste pas moins la nécessité d'une collaboration importante de la part de chacun d'entre nous.